Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 304

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 304 6 février 1974
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

304

Domaine public

AVS: pour un référendum

Les défauts du programme financier et budgétaire que viennent d'adopter les Chambres ont été énumérés. Ils étaient gros : application abusive de l'article 89 bis de la Constitution, remède contre-indiqué sur le plan conjoncturel, attaque larvée du pouvoir d'achat, coup de frein brutal à la politique sociale.

Ces arguments critiques sont d'un tel poids qu'il faut s'étonner qu'ils n'aient pas pesé plus lourd au vote final, presque tous les arrêtés ayant été acceptés avec des oppositions dérisoires.

Deux facteurs ont joué : la force de la démocratie de concordance, la volonté de respecter le vote négatif du 8 décembre.

Que le peuple, par instinct de protection, veuille des économies, c'est incontestable. Des scrutins locaux, en diverses régions de Suisse, ont confirmé encore, depuis, cette tendance.

Pour surmonter cette résistance, ces refus, il faudrait que le gouvernement puisse s'engager à fond en comptant sur sa majorité.

Or la droite ne joue pas le jeu d'un Conseil fédéral réformiste : elle brouille les cartes. Sa responsabilité est considérable dans l'échec du 8 décembre. Depuis, une partie d'entre elle a annoncé qu'elle combattrait les articles conjoncturels et la loi sur l'aménagement du territoire.

Indépendamment des questions de fond que posent ces deux objets, cette droite joue contre le Conseil fédéral et souvent contre ses propres attitudes parlementaires. Elle accentue le courant négativiste. Elle cherche à imposer le conservatisme et le repliement.

Ensuite, au nom du verdict populaire elle exigera des actes d'autorité pour marquer dans les faits son conservatisme triomphant.

Ce double jeu profond permet-il encore au Parti socialiste de se rallier aux projets, au nom du moindre mal, tout en protestant ?

Les votes finals au Conseil national révèlent, même au niveau parlementaire où les jeux étaient faits, une bien faible opposition décidée.

Va-t-on en rester là ? Car l'avenir politique immédiat, c'est la votation du 8 juin, sur l'augmentation de l'IDN et de l'ICHA.

En 1974, avant le 8 décembre, il était naturel de faire voter « oui » pour la défense de la politique sociale. Aujourd'hui, cette politique est battue en brèche; faudra-t-il quand même voter « oui » ?

Impossible, si la gauche socialiste n'a pas préalablement marqué son opposition, notamment au blocage de l'AVS. Or les mesures qui prévoient le plafonnement de la part fédérale à l'AVS, si elles entrent immédiatement en vigueur, sont soumises néanmoins au référendum facultatif, selon l'alinéa 2 de l'article 89 bis.

Devant le double jeu de la droite, son exploitation de la peur populaire devant les difficultés économiques, pourquoi ne pas créer avec les moyens de la démocratie directe un contre-courant ? Le terrain serait bien choisi. Et cela permettrait de faire autre chose que de se créer à la tribune, et pour la galerie, des alibis.

La question est posée.

DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2 : Un socialiste à la tribune du Parlement pendant le débat budgétaire; p. 3 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques; pp. 4/5 : Des droits populaires imaginés il y a plus de cent ans; p. 5 : Le combat des travailleurs de la SIP; pp. 6/7 : Année internationale de la femme : les Suissesses face aux Européennes; p. 8 : Budget militaire : Des économies, oui. Mais avant tout un débat !